

Débat d'orientation budgétaire 2024

Le **23 février à 09h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 8
- Représentés : 7

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET

Avaient donné pouvoir :

*Madame Muriel MULLER à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Catherine ASSO à Monsieur Joël BONNAFFOUX
Madame Chantal EYMEOUD à Madame Martine GARCIN
Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Remy ODDOU
Madame Claire BARNEOUD à Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD
Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT
Madame Carole CHAUVET à Monsieur Richard MAGNAN*

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment son article 33,

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux centres de gestion.

LE PRESIDENT

En application de la nouvelle rédaction de l'article 33 du Décret n°85-643 relatif aux centres de gestion modifié par le Décret n°2020-554 du 11 mai 2020 : « *Un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci* ».

Dès lors, ce débat constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption du budget primitif du CDG 05.

Conformément aux modalités d'organisation des débats prévues par le Code général des collectivités territoriales (article L2312-1), les éléments suivants ont notamment été évoqués :

- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes (répartition des cotisations etc)
- Information relative à l'endettement de l'établissement (gestion de la dette)
- Projet d'investissement

Le Conseil d'Administration s'est appuyé sur la base du rapport annexé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

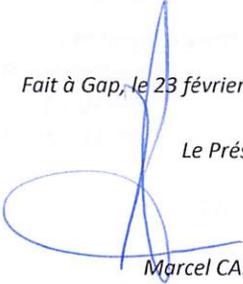
| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 005-280500075-20240307-24_00985-AR Date de télétransmission : 07/03/2024 Date de réception préfecture : 07/03/2024 |
|---|

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

-De prendre acte que le débat sur les orientations générales du budget 2024 a eu lieu lors de séance du conseil d'administration du 23 février 2024 avant le vote du budget primitif.

Fait à Gap, le 23 février 2024

Le Président



Marcel CANNAT